



NOTE D'INFORMATION

COVID-19 – PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES FORMATIONS SUR LES CENTRES DE VERNON ET DE ROUSSILLON

Auteur	Date de publication	Version
Juliette Millies	14/05/2020	V1 – 14/05/2020
Juliette Millies	15/07/2020	V2 – 08/07/2020
Xavier Longuet	7/09/2020	V3 – 02/09/2020
Gaëlle Gautier	12/10/2020	V4 – 01/10/2020
Xavier Longuet	18/11/2020	V5 – 06/11/2020

Ce document décrit les mesures à suivre dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 et conformément aux instructions du gouvernement connues à ce jour.

Gesip a mis en œuvre son plan de reprise d'activité à compter du 11 mai 2020. Ce plan prévoit des mesures de prévention et d'adaptation pour tenir compte des changements de circonstances liées à la crise sanitaire actuelle et afin de préserver la santé et la sécurité de tous les salariés.

Ces consignes sont vouées à évoluer selon l'avancement de la situation et les décisions gouvernementales en vigueur. Son contenu est actualisé à date de publication et sera mis à jour par réédition sous d'autres versions au besoin.

Champs d'application : ces consignes s'appliquent lors des formations sur les centres de Vernon et de Roussillon.

Sources :

- **Ministère du Travail (2020) :**
 - Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ?
 - Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés.
 - Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 – 31 août 2020
 - Vestiaires, locaux sociaux, et locaux fumeurs : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
 - Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire) : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
 - Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19 actualisé au 16 octobre 2020
 - 2020 09 25 Gestion des cas Covid-19 en entreprise publié par AMI santé au travail
 - Covid-19 : conseils et bonnes pratiques pour l'employeur du 6 octobre 2020 publié par la Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'Assurance Maladie risques professionnels
- **Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) (2020) :**
 - Continuité de l'activité, propreté et mesures de prévention
- **Site du Gouvernement (2020) :**
 - Infos Coronavirus
- **INRS (2020) :**
 - COVID-19 et prévention en entreprise
- **AFNOR : Référentiel AFNOR Certification Vérification des mesures sanitaires COVID-19 (mai 2020)**



Sommaire

I) Préambule	5
1) Les risques de transmission du Covid-19	5
2) Comportements essentiels à adopter	5
3) Règles essentielles pour le respect des consignes	6
II) Mesures générales à appliquer sur les centres	6
1) Mesures barrières essentielles à respecter impérativement	6
2) Règles de conduite	8
3) Préparation en amont	11
4) Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail	11
5) Evacuation des locaux lors d'une situation dangereuse	12
III) Mesures liées à la reprise des formations	13
1) Gestion des vêtements et des EPI pour les stages terrains	13
2) Usage et gestion des vestiaires	14
3) Usage des douches et des sanitaires	15
4) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux	15
5) Utilisation du laboratoire	16
6) Gestion des fournisseurs	16
7) Logistique, restauration, hébergement	16
8) Gestion des déplacements	19
9) Gestion d'une personne symptomatique	20
10) Gestion des déchets	21
11) Instruction pour les stagiaires	22
12) Instruction pour les vacataires et consultants	22

ANNEXES

ANNEXE 1 – Règles du port de masque

ANNEXE 2 – Technique d'enfilage et de retrait des gants

ANNEXE 3 – Osiris : Protocole de gestion des déchets Septibox pour limiter la propagation du Coronavirus

ANNEXE 4 – Numéro vert accessible en permanence pour répondre aux questions

ANNEXE 5 – Lexique / Définitions

ANNEXE 6 – Coronavirus, pour se protéger et protéger les autres

ANNEXE 7 – Coronavirus, ce qu'il faut savoir

ANNEXE 8 – Recommandations du ministère de la santé

ANNEXE 9 – Comportement à adopter en dehors du travail

ANNEXE 10 – Frictions hydro-alcoolique / lavage des mains

ANNEXE 11 – BioEx Cleaner : Fiche de données sécurités

ANNEXE 12 – OSIRIS : Rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus (et mise à jour des consignes)

ANNEXE 13 – Mesures barrières à appliquer sur les centres / Mesures barrières à appliquer lors des formations

ANNEXE 14 – Produits désinfectants (exemples CNPP)

ANNEXE 15 – OSIRIS : Ouverture du restaurant d'entreprise (règles)

ANNEXE 16 – Règle d'hygiène et de sécurité des hôtels

ANNEXE 17 – Prise en charge d'une personne symptomatique dans l'entreprise

ANNEXE 18 – Fiche d'alerte : contexte sanitaire

ANNEXE 19 – Définition de poste Référent COVID

ANNEXE 20 – Plan d'audit COVID

ANNEXE 21 – Plan de communication COVID

ANNEXE 22 – Identification des cas contacts et matrice de recensement

ANNEXE 23 – Période d'isolement en fonction de la situation



Les salariés, vacataires, consultants et stagiaires devront signer le formulaire Covid-19 d'engagement.

I) Préambule

Un référent COVID a été nommé au sein de Gesip :

Toutes remarques concernant le contexte ou les mesures sanitaires à mettre en application/appliquer doit faire l'objet d'une remontée d'information à cette personne.

Des « fiches d'alerte : contexte sanitaire » sont à disposition en annexe de ce document et devront être envoyées par mail au référent COVID pour faciliter toutes remontées d'informations. (annexe 18 : Fiche d'alerte : contexte sanitaire)

1) Les risques de transmission du Covid-19

- **Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :**
 - Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.
- **Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :**
 - Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
 - Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours.
 - Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.
- **Voir Annexe 12 « OSIRIS : Rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus ».**

2) Comportements essentiels à adopter

- Restez chez vous en cas de symptômes et contactez votre médecin traitant.
- En cas d'urgence respiratoire contactez le 15 ou envoyez un SMS au 114 (pour les sourds et malentendants).
- Avertir ou faire avertir le service Administratif de Gesip de son absence en stipulant si l'absence est liée au COVID-19 ou non.



- Se référer aux critères de vulnérabilité du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour identifier si l'état de santé de certaines personnes conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie.
- Appliquer dans les locaux Gesip la totalité des dispositions de sécurité et de santé demandées par Gesip.
- Consulter la vidéo publié par le Ministère du Travail : Covid-19 comment assurer ma santé et ma sécurité au travail et disponible avec le lien <https://www.dailymotion.com/video/x7ub6vk>

3) Règles essentielles pour le respect des consignes

- Le référent Covid-19 est la Directrice Administrative et Financière. Elle doit être informée de toutes demandes et besoins d'équipements liés à la sécurité Covid-19.
- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : solutions hydro-alcoolique pour les mains, kit de nettoyage (savon, papier pour se sécher les mains...).
- Vérifier le nettoyage régulier des locaux selon le plan de nettoyage et la fréquence définie avec CNPP et OSIRIS (mise en place d'une feuille de passage). En plus du nettoyage renforcé des locaux, un nettoyage une fois par jour devra être effectué des surfaces en contact avec les mains (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de porte, boutons, toilettes, poubelles...).
- Vérifier la présence de savons, papiers pour se sécher les mains, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes.
- Procéder à des retours auprès du référent COVID et des partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues.
- Le nombre de personnes autorisé dans chaque pièce est affiché à leur entrée.
- Une séparation est installée entre le bureau du chef du centre de Vernon et le bureau du formateur qui sont face à face.

II) Mesures générales à appliquer sur les centres

1) Mesures barrières essentielles à respecter impérativement



- Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA). Se sécher les mains uniquement avec des lingettes papier jetables.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades et les accolades.
- Utiliser des masques - **Annexe 1 « Règles du port de masque »**. Le port de masque ne dispense pas du respect de la distanciation sociale et de l'hygiène des mains. Seuls les masques fournis par l'entreprise en tissu et lavables agréés AFNOR pour usage professionnel sont autorisés au travail ainsi que les masques chirurgicaux. Le port de masque personnel en tissu n'est pas autorisé au travail.
- Les équipements de protection masques et gants fournis dans le cadre de Covid-19 sont des EPI. L'utilisation des EPI se fait dans le cadre de l'application du règlement intérieur. Ils servent à se protéger et à protéger ses collègues du risque infectieux.
- Le port du masque est obligatoire sauf
 - dans un bureau ou une salle de réunion où le collaborateur est assis seul et sous réserve que la pièce soit aérée (porte et/ou fenêtre en position ouverte). En contrepartie, obligation de marquer l'arrêt avant de rentrer dans une salle pour laisser à la personne présente le temps de mettre son masque,
 - pendant les exercices sur le plateau car le masque est remplacé par d'autres dispositifs EPI et mesures organisationnelles garantissant la sécurité.
- Si un collaborateur voit un de ses collègues sans masque ou portant mal le masque, il devra lui dire immédiatement et informer le manager.
- Respecter la règle de distanciation sociale d'un mètre au minimum avec port du masque. Cette règle devra également être respectée en cas d'usage des transports en commun pour les déplacements du salarié. A l'arrivée sur le site, un lavage des mains devra être obligatoirement réalisé, à défaut du gel hydroalcoolique sera utilisé.
- Un espacement de 2 mètres devra être respecté entre les personnes si elles sont amenées à retirer provisoirement leur masque pour fumer ou boire une boisson en dehors de leur place assise à leur table dans la salle de cours.
- Il est conseillé de privilégier la communication par courrier électronique, téléphone, ou audioconférence (via l'outil teams). Si une réunion a lieu en présentiel, aérer la pièce avant et après celle-ci (pendant au minimum 15 minutes).
- Pendant le temps de travail, le lavage des mains doit être réalisé toutes les deux heures ou à défaut du gel hydroalcoolique est utilisé.
- Porter un masque dans le cadre du déplacement domicile – lieu de travail sauf lorsque le collaborateur est en voiture et seul dans son véhicule.



- Privilégier les transports individuels aux transports en commun dans la mesure du possible. Sinon, respecter l'ensemble des gestes barrières & les consignes des autorités organisatrices dans les transports en commun.
- Le covoiturage sur les trajets domicile - lieu de travail n'est pas autorisé par Gesip, sauf avec une personne membre de la cellule familiale du domicile et à la seule condition que le salarié Gesip porte un masque dans la voiture.
- Dans le cadre d'un déplacement professionnel privilégier la location de voiture au partage d'un véhicule en covoiturage.
- Laisser les portes ouvertes autant que possible pour éviter les contacts répétés avec les poignées.
- Aménager les vestiaires afin de respecter les mesures barrières.
- Désinfecter régulièrement le poste de travail, les objets manipulés et les surfaces.
- Il ne doit pas y avoir de prêt de matériel sauf s'il y a eu une désinfection (ex : pas d'échange de stylo ou de téléphone).
- Aérer les espaces de travail, toutes les 3 heures, pendant 15 minutes.
- Dans les salles de cours, obligation d'aération des salles à chaque pause. Ne pas dépasser plus de 3 heures de temps entre deux aérations.
- L'usage d'un ventilateur est proscrit dans l'ensemble des locaux.
- Ne porter des gants que lorsque c'est strictement nécessaire dans les consignes Gesip (ils donnent un faux sentiment de protection et peuvent devenir eux-mêmes des vecteurs de transmission). Se laver les mains après l'usage des gants. **Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants ».**

2) Règles de conduite

- Pour le centre de Vernon, toutes les personnes externes à CNPP - visiteurs, clients, stagiaires et prestataires - devront se présenter soit au poste de garde du Plateau Technique, soit à l'accueil au Siège ou à l'accueil de l'Hôtel du Mont Vernon afin de permettre l'enregistrement systématique des entrées et afin de prendre connaissance des consignes, de s'engager à les respecter et de signer l'attestation sur l'honneur comme quoi la personne ne présente pas de symptômes caractéristiques du COVID-19.
- **Mesures à adopter dans les locaux Gesip :**
 - Les bureaux attitrés à une personne ne devront pas être utilisés par d'autres personnes.
 - Sur Vernon, la petite salle de réunion pourra être utilisée en bureau de passage avec une seule personne à la fois. Le centre étudiera l'aménagement d'un deuxième bureau de passage dans la salle du photocopieur avec une table, une chaise à proximité d'une prise électrique et en respectant la distance d'un mètre de la zone circulation à l'intérieur de la pièce.



- La prise de la température sera systématique lors de l'accueil des stagiaires (le matin avant le début du stage), soit au départ de l'hôtel soit à l'arrivée des stagiaires sur le site, à l'aide d'un dispositif sans contact, avec l'utilisation de gants.
- Chaque salarié est invité à surveiller fréquemment sa température (en particulier avant son arrivée au travail) et doit la prendre tous les matins à son arrivée aux locaux, avec l'utilisation de gants et du même dispositif sans contact.
- Chaque salarié est responsable d'avertir sa hiérarchie & le référent COVID en cas de contact avec une personne symptomatique (cas confirmé ou non de COVID) dans la vie personnelle comme professionnelle. Aussi il doit avertir sa hiérarchie & le référent COVID s'il présente des symptômes de cette maladie.
- Le changement des masques fournis au personnel Gesip devra se faire aussi souvent que nécessaire et au minimum 3 fois par jour.
- Les masques devront être stockés dans des sachets étanches : un sachet de petite taille pour chaque masque propre et un sachet de grande taille pour mettre les masques utilisés pendant la journée s'ils ne peuvent pas être jetés immédiatement dans une poubelle prévue à cet effet.
- Les masques sont réservés pour le personnel Gesip, il n'est pas prévu d'en fournir aux stagiaires. Néanmoins, des masques jetables seront à disposition pour permettre la gestion des aléas non prévisibles (rupture d'élastique, changement plus fréquent nécessaire, situation de travail qui en nécessitent l'utilisation ...).
- Des masques jetables seront fournis aux vacataires, consultants par Gesip s'ils n'en sont pas équipés.
- L'usage de la fontaine à eau (remplacé par des bouteilles d'eau individuelles) et de la machine à café sont interdits. Une affiche devra mentionner que leur usage n'est pas autorisé.
- Enlever les sièges, fauteuils, tables hautes et tables basses dans le hall d'entrée afin de laisser un maximum d'espace pour la circulation et l'attente des personnes avec un marquage de positionnement espacé tous les 1 mètres de distance.
- Utilisation de gants pour la manipulation de tout type d'objet (linge, EPI, équipement à distribuer aux stagiaires, réception de colis...) – **Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants »**.
- Des lingettes désinfectantes seront mises à disposition pour l'utilisation des WC.
- Un urinoir sur deux sera condamné dans les toilettes hommes.
- Des marquages au sol seront disposés aux zones fumeurs afin de garder les distances de sécurité d'un mètre minimum.
- S'il y a des poubelles à ouverture manuelle, elles devront être bloquées en position ouvertes.
- La porte de la réserve devra rester en permanence ouverte lors de présence d'un collaborateur dans ce local.
- Un entretien périodique des VMC, climatisation et chauffage utilisant une ventilation devra être réalisé par une société spécialisée pour s'assurer de leur état et propreté. Chaque centre devra se conformer aux règles de maintenance du site et aux conditions en vigueur du contrat avec les



services apportés par le propriétaire des locaux et le contrat lié avec Gesip.

- Les portes des toilettes doivent rester ouvertes lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- **Mesures barrières à respecter lors des stages dans les salles et sur les plateaux :**
 - Respect des mesures de distanciation sociale de 1 mètre entre chaque stagiaire dans les salles de cours avec respect du port du masque (une table par stagiaire).
 - Organiser la co-activité de stages plateaux sur Vernon de façon à ce qu'il n'y ait pas de contact physique entre les stagiaires de chaque groupe et qu'ils ne se croisent pas.
 - Lors de la co-activité d'un stage en salle de management de situation d'urgence et d'un stage intervention, les horaires entre les deux stages devront être en décalés pour éviter que les stagiaires se croisent.
 - Mise en place de zones d'attentes sur les plateaux et marquage au sol de positionnement des stagiaires avec un espace de 1 mètre minimum.
 - Sur le plateau technique, il pourra être permis de remonter la visière et ne pas protéger la bouche et le nez en dehors d'un exercice à la condition qu'une distance de 2 m soit effective entre les personnes. Sinon, les mesures barrières avec la cagoule remontée au-dessus de la bouche et du nez ainsi que les lunettes de protection abaissées devront être appliquées. Lors des exercices et pour des raisons de sécurité face au feu, la cagoule devra parfaitement protéger le cou et dans ce cas ne pas couvrir la bouche et le nez. La visière du casque et lunettes intégrées au casque seront également utilisées pendant les exercices.
 - Prévoir un marquage au sol devant l'entrée des vestiaires avec un espacement d'1 mètre.
 - Prévoir des marquages au sol devant l'entrée du bâtiment de formation avec un espacement d'1 mètre en cas d'attente des stagiaires lors de leur entrée dans le bâtiment (pour prise de température stagiaires).
 - Dans le cadre des réunions de service, il faudra aussi tenir compte des règles de distanciation sociale d'un mètre.
 - Organiser l'entrée et la sortie des stagiaires des salles par groupe de 2 ou 3.
 - Lors de certains stages, s'il n'est pas possible de garder les règles de distanciation sociale d'un mètre minimum en salle, l'exercice s'effectuera avec un masque et une visière (ex stage SPG).
- **Distribution et utilisation des bouteilles d'eau :**
 - Le personnel Gesip devra se charger de distribuer des bouteilles d'eau individuelles ainsi qu'une étiquette aux stagiaires (avec l'utilisation de gants).
 - Le stagiaire devra apposer sur sa bouteille l'étiquette avec son prénom et son nom.
 - Les bouteilles d'eau usagées devront être jetées par le stagiaire dans la poubelle de recyclage.



3) Préparation en amont

- **Commande de matériel sanitaire et de protection :**

- Chaque centre doit avoir un stock suffisant de gel hydro-alcoolique, de masques (jetables et réutilisables), de sachets en plastique pour mettre les masques usagés à l'intérieur (petits et grands), de gants (type nitrile, vinyle), de lingettes désinfectantes, de savon liquide, de sacs poubelle, de produit nettoyant désinfectant (type BioEx Cleaner réservé à un usage extérieur), de papier pour essuyage des mains.
- Chaque centre doit disposer de 2 thermomètres pour prise de température à distance. Il devra être disposé des marquages d'espacement de 1 m devant l'entrée du bâtiment.
- Les couloirs et escaliers devront être séparés en leur milieu d'une démarcation ainsi que d'un repère visuel tous les 1 m sur le sol et sur les rampes d'escaliers.
- Chaque centre doit disposer d'un pédiluve pour nettoyage et désinfection des bottes des stagiaires avant d'entrer dans les locaux. Le produit désinfectant utilisé sera le Bioex cleaner.
- Chaque centre doit prévoir un marquage d'1 m entre chaque stagiaire devant le bâtiment d'entrée au vestiaire.
- Chaque centre pourra disposer à l'entrée des bâtiments de formation d'un tapis de désinfection à la seule condition que son usage soit compatible avec le revêtement du sol dans les locaux pour éviter tout risque de glissade après utilisation du tapis.
- Chaque centre doit disposer d'un système de désinfection du matériel extérieur (pulvérisateur et produit désinfectant) pour nettoyer les vannes, rampes caissons, poignées caissons, lance manipulée par exemple.
- Chaque centre devra mettre en place un système de traçabilité du nombre de lavage des masques en fonction du nombre de lavage maximum autorisé pour procéder au réassort et à une nouvelle commande par Gesip.
- Une vérification des stocks de matériel sanitaire devra être faite quotidiennement le soir (la veille) pour s'assurer qu'il ne manque pas de matériel.
- Chaque centre devra tenir à jour une fiche « Inventaire de stocks » et réaliser un inventaire hebdomadaire des équipements sécurité et sanitaires liés au Covid-19. Le stock ne devra en aucun cas être inférieur aux besoins pour couvrir 6 semaines d'activité.
- Le salarié doit avertir l'employeur suffisamment tôt des besoins de renouvellement auprès du chef de centre.

4) Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail

- Consignez la zone concernée par un balisage
- Remplir une fiche alerte : contexte sanitaire (annexe 18) et la remettre au référent COVID qui sera en charge d'en faire le suivi & l'étude.
- Demander un protocole de nettoyage auprès de CNPP et OSIRIS avec la société de nettoyage prévoyant à minima un essuyage humide avec



lavette jetable à usage unique imprégnée de solution désinfectante virucide selon EN14476 de toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact, tels qu'ordinateur, écran, clavier, souris, imprimante, poignées de porte, de fenêtre, porte, télécommande de climatisation, plan de travail, tiroirs, portes d'armoires, parois verticales, siège, porte-manteau... (l'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage).

- Aérer la pièce quand c'est possible. Avant de nettoyer les surfaces de poste occupé par la personne malade, attendez au minimum 3 heures et de préférence jusqu'à la reprise de poste du lendemain, afin de réduire le risque d'exposition. Dans le cas contraire le port du masque est obligatoire.
 - **Le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire, si la consigne ci-dessus a été respectée**, en l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces (entretien des sols avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent désinfectant ou bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60° minimum).
-
- **Protocole de décontamination CNPP pour les locaux de Vernon :**
 - En cas de suspicion de contamination au Covid-19, un traitement est réalisé par les services du CNPP au moyen d'un produit virucide diffuse sous forme d'aérosol dans l'espace à décontaminer.
 - Une fois le produit utilisé, le local est condamné pendant une période de 12h afin de laisser le produit agir.
 - Lors de la réouverture du local, celui-ci est ventilé avant sa réintégration.
 - **Contact OSIRIS : se référer à la consigne OSIRIS du 2 avril de rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus et la mise à jour du 5 mai 2020 (Annexe 12).**

5) Evacuation des locaux lors d'une situation dangereuse

- **Consignes à respecter et à faire respecter lors de l'évacuation des locaux :**
 - Mettre en application la procédure standard d'évacuation des locaux et se rendre au point de rassemblement.
 - Pour le centre de Vernon, en fonction de la situation, et par ordre de priorité :
 - Selon le lieu de l'événement, l'évacuation de la **salle 3** pourra se



faire :

- 1 - soit par le couloir principal et par l'entrée principale (*point de rassemblement parking Gesip*)
- 2 - soit par l'issue de secours présente dans la salle (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)
- 3 - soit par le couloir principal, puis par l'escalier sur la gauche, puis par la porte de sortie en bas et en face de l'escalier (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)

- Selon le lieu de l'événement, l'évacuation de la **salle 1** et de la **salle 2** pourra se faire :

- 1 - soit par le couloir principal et par l'entrée principale (*point de rassemblement parking Gesip*)
 - 2 - soit par le couloir principal, puis par l'escalier, puis par la porte de sortie en bas et en face de l'escalier (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)
 - 3 - soit par les fenêtres de la salle (niveau du sol) (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*).
- Chaque personne présente dans les locaux, devant théoriquement porter un masque, doit le garder pendant l'évacuation.
 - En cas de non port du masque, il est interdit de retourner dans les locaux pour aller en récupérer un.
 - Une fois en sécurité au point de rassemblement, toutes les personnes présentes devront garder une distanciation de 1 mètre et respecter les gestes barrières.

III) Mesures liées à la reprise des formations

1) Gestion des vêtements et des EPI pour les stages terrains

- Chaque stagiaire devra garder son masque ARI pendant toute la durée du stage. Il sera muni d'un sac individuel avec fermeture zip de capacité 6 litres avec une étiquette portant son nom.
- Chaque stagiaire devra garder son casque pendant toute la durée du stage. Le casque devra être rangé par le stagiaire dans son placard individuel dans les vestiaires. A la fin du stage le casque sera désinfecté.
- Chaque stagiaire devra garder ses EPI toute la journée et les restituera en fin de journée en les déposant dans des caisses réservées à cet effet ou directement dans les armoires de désinfection en fonction des instructions du formateur. Sauf le casque qu'il devra garder dans son placard individuel de vestiaire. Les EPIs sont donc prévus en dotation individuelle et ne doivent pas être prêtés ou échangés.
- Les stagiaires devront changer leurs sous-vêtements et leurs cagoules une fois par jour.



- Les sous-vêtements et les cagoules seront mis dans un sac pressing directement après leur utilisation à la fin de chaque journée.
- La manipulation des EPI et des vêtements par les formateurs se fera avec l'utilisation de gants.
- Chaque centre devra procéder au lancement du nettoyage et de la désinfection des vêtements et des EPI le soir avant le départ du personnel, en l'absence des stagiaires et selon les modalités déjà existantes de nettoyage.

2) Usage et gestion des vestiaires

• Mesures générales :

- Disposer des marquages de distanciation d'un mètre sur le sol dans le couloir d'accès au vestiaire.
- Intégrer les temps supplémentaires dans l'organisation du travail lié à l'utilisation des vestiaires par les stagiaires et à l'effectif.
- Prévoir un marquage au sol pour chaque emplacement stagiaire avec un espacement d'un mètre par marque, pour le respect des mesures de distanciation sociale (en fonction du nombre de stagiaires, ils pourront respecter un éloignement de 2 mètres).
- Remplacer les bancs par des chaises si possible. Sinon, installer un marquage de séparation sur les bancs.
- L'organisation des vestiaires et les marquages de distanciation devront être fait dans les vestiaires hommes, femmes et formateurs/vacataires.
- Rappeler la nécessité de se laver les mains avant la mise des équipements tels que gants et masques, et après leur retrait.
- Positionner la zone de restitution des EPI et des vêtements à la sortie du vestiaire à distance suffisante des équipements propres.
- Désinfection à l'aide de lingette par les stagiaires au niveau de sa place au moment de la quitter.
- Les stagiaires doivent s'assurer que l'ensemble de l'équipe précédente est sortie avant d'entrer dans le vestiaire.
- Aérer les locaux vestiaires et local de rangement des équipements pendant 15 minutes à minima trois fois par jour, par l'ouverture des portes et des fenêtres.

• Co-activité de stage sur Vernon :

- Mise en place d'un marquage sur chaque casier individuel métallique en alternant une couleur A (stage A) et une couleur B (stage B).
- Attendre & ne pas accéder à son casier si les deux casiers voisins à droite & à gauche sont en cours d'utilisation et que les personnes concernées sont devant.
- Organiser en décalé d'au moins une heure l'horaire de démarrage des stages.
- Intégrer les temps supplémentaires dans l'organisation du stage et sur sa durée.



3) Usage des douches et des sanitaires

- **Usage des douches :**

- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes pour les stagiaires pour nettoyage des robinets de douche avant leur utilisation.
- Mettre à disposition du savon.
- Après chaque douche, un entretien systématique de la cabine doit être réalisé par l'utilisateur au moyen d'un produit désinfectant virucide. Le produit sera pulvérisé sur les surfaces soit par l'usage de la centrale de désinfection, soit par un pulvérisateur à main mis à disposition dans les vestiaires - **Annexe 14 « Produits désinfectants (exemples CNPP) »**.

- **Usage des sanitaires :**

- Condamner un urinoir sur deux (dans les WC).
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes.
- Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes. Une poubelle sera à disposition.
- Se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires.
- Se sécher les mains uniquement avec du papier. L'utilisation des sèche-mains électriques et de tissu non à usage unique est proscrite.

4) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux

- Mettre les tablettes dans des caisses pour distribution et ramassage.
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes pour les stagiaires et les formateurs pour utilisation après la manipulation du matériel.
- Remettre en début de stage une pochette de feutres marqueurs (4 couleurs : bleu, noir, vert, rouge) effaçables pour tableau blanc à chaque stagiaire. Ces pochettes seront numérotées de 1 à 20 et le numéro devra être apposé sur le chevalet du stagiaire. Les pochettes devront être restituées à la fin du stage au formateur dans une caisse. Le centre devra procéder à la désinfection de chaque feutre et pochette restitués.
- Lavage des mains avec du gel hydroalcoolique et usage des gants et lunettes de protection avant un exercice en salle qui nécessitera de toucher à des aimants, documents POI, classeur de définition de fonction, équipement, radio, téléphonie etc. ...
- Chaque centre devra s'assurer des conditions matérielles de mise en œuvre pour qu'il y ait un nombre suffisant de radios et de téléphones lors des exercices remis aux stagiaires en accord avec la fonction à tenir pour le scénario défini. En cas de besoin, une demande d'investissement doit être réalisé auprès de la direction de Gesip.
- Les radios disposeront d'un baudrier pour leurs ports par les stagiaires. Les radios devront être équipées d'une protection plastique à ajouter et à enlever après leur utilisation afin qu'un changement systématique soit fait à chaque nouvelle utilisation.



- Demander au stagiaire de bien nettoyer l'équipement avec une lingette désinfectante à chaque usage individuel s'il devait y avoir une transmission à un autre stagiaire.
- Demander au stagiaire de désinfecter le matériel à la fin de l'exercice.
- L'ensemble du matériel (radio, téléphone, aimant, classeur) devra être nettoyé avec des lingettes désinfectantes et port des gants, du masque et des lunettes par un personnel Gesip en fin de journée.
- Utiliser des gants (nitriles, vinyles...) pour la manipulation d'objets (lors de la distribution et la reprise du matériel aux stagiaires).
- Procéder à un nettoyage des vannes et caissons (rampes d'escaliers, poignées de porte) après utilisation avec un produit désinfectant (type BioEx Cleaner réservé à un usage extérieur).
- Port du masque et des lunettes obligatoire si la distance de 1 mètre ne peut pas être maintenue lors des exercices en salle.

5) Utilisation du laboratoire

- Prévoir un marquage au sol d'un espacement d'1 mètre entre les chaises individuelles. Vérifier qu'avec cette disposition la règle de distanciation est bien respectée même si le stagiaire bouge (par exemple s'il se baisse pour ramasser un objet au sol).
- Prévoir un marquage au sol d'un espacement d'1 mètre en zone d'attente et d'habillage pour l'équipement de la tenue scaphandre.
- Port du masque et des lunettes obligatoires si la distance de 1 mètre ne peut pas être maintenue.

6) Gestion des fournisseurs

- Identifier, par les chefs de centre, les fournisseurs avec qui les centres ont des contacts réguliers afin d'évaluer auprès d'eux les mesures sanitaires prises dans le cadre de leur activité et notamment avec Gesip.
- Respecter les mesures barrières essentielles.
- Utiliser des gants lors de la manipulation des colis (réception et déballage). Attention, le port de gant ne dispense pas de l'application des gestes barrières.
- Mettre en poubelle et évacuer immédiatement les déchets suite au déballage des colis.
- Se laver les mains après chaque opération de réception de colis, d'envoi ou de tri.

7) Logistique, restauration, hébergement

- **Restaurants d'entreprises et d'hôtels :**



- Les deux chefs de centres devront s'informer des règles prises par les restaurants d'entreprises (CNPP & OSIRIS) et la conformité aux règles Gesip décrites ci-dessous.
- Les déplacements au restaurant d'entreprise pour le déjeuner et le déjeuner en lui-même doivent obligatoirement s'effectuer avec un représentant Gesip et qui s'assurera du bon respect des règles sanitaires décrites ci-dessous.
- La gestionnaire formation devra s'informer des règles prises par les hôtels et restaurants pour les repas et l'hébergement.
- L'ensemble des restaurants et hôtels doivent respecter impérativement le protocole sanitaire gouvernemental Hôtel, Café, Restaurant en vigueur à la date de la formation concernée.
- Chaque établissement travaillant avec Gesip sur les prestations HCR devront signer une fiche d'engagement du bon respect des règles sanitaires issus du protocole en vigueur et les règles complémentaires Gesip édictées dans la fiche.
- L'ensemble des restaurants d'entreprises & hôtels doivent mettre en place les mesures de distanciation d'un mètre et l'ensemble des autres consignes COVID convenues avec Gesip.
- Parmi les consignes COVID devant être respectées lors des repas des collaborateurs Gesip, stagiaires ou visiteurs, dans les restaurants :
 - Le représentant Gesip sur place doit s'assurer que l'ensemble des règles sanitaires Covid-19 sont parfaitement appliquées par l'établissement HCR. En cas de manquement, il doit en informer immédiatement le responsable de l'établissement. En parallèle, il rédigera la fiche d'alerte contexte sanitaire.
 - Toute boisson doit être servie aux clients en position assise avec le respect des distances d'un mètre.
 - Chaque personne à table doit s'asseoir en diagonale des autres personnes attablées afin d'assurer la distanciation d'un mètre sur les côtés et n'avoir personne en face sauf si une distance de deux mètres minimum est respectée.
 - L'ensemble des plats « partagés » (par exemple : corbeille de pain, gâteaux apéritif, etc...) est proscrit et des portions individuelles doivent être mises en place. Leur distribution doit être faite par le serveur du restaurant.
 - Pour les boissons en carafe ou en bouteille : privilégier les services par verre, sinon désigner une personne responsable du service afin d'éviter de faire passer les bouteilles de mains en mains.
 - Idem pour le sel, poivre et autres épices & condiments : privilégier les portions individuelles, à défaut, désigner un responsable qui sera le seul à pouvoir les servir pour toutes les personnes de la table.
- Si le représentant Gesip n'est pas présent avec les stagiaires dans le HCR, le formateur Gesip devra s'assurer à l'accueil du matin auprès d'au moins un stagiaire qu'il n'a pas constaté d'anomalie sanitaire.
- Le transport des stagiaires entre l'hôtel et le centre devra se faire avec un bus de grande capacité. La société de bus devra indiquer quelles sont les règles sanitaires prises pour le transport des stagiaires et



formateurs. Si un représentant Gesip est présent, il devra s'assurer que l'installation des stagiaires dans le bus est conforme aux règles sanitaires.

- Les formateurs, vacataires, clients et stagiaires devront se conformer aux règles sanitaires prises par les hôtels et les restaurants d'entreprise, et respecter les gestes barrières.
- **Lors des pauses déjeuners dans la cuisine du centre de Vernon :**
 - Respecter la règle de distanciation sociale de 1m.
 - Ne pas manger face à face.
 - Matérialiser sur les tables les emplacements pour manger avec 1m d'écart.
 - La fenêtre ou la porte devra rester ouverte pendant la prise des repas.
 - 4 personnes pourront déjeuner dans le local cuisine de Vernon.
 - Ne pas utiliser de couverts communs. Chacun vient avec ses propres couverts (y compris assiettes, verres ...).
 - Ne pas utiliser de bouteille d'eau, salière ou tout autre contenant alimentaire commun.
 - Faire sa vaisselle individuelle uniquement avec du produit vaisselle et en se lavant les mains. Ne pas utiliser de gants ou de serviette non à usage unique.
 - Mettre du papier jetable à disposition.
 - Utiliser du gel hydroalcoolique pour le lavage des mains, et des lingettes désinfectantes pour les poignées de porte, poignée du micro-ondes, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation
 - Disposer une affiche à l'intérieur de la cuisine demandant de se laver les mains avant et après l'utilisation des équipements (micro-ondes, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation).
Ou utiliser autant que possible les robinets, micro-ondes, réfrigérateurs et tous autres appareils à usage manuel à l'aide d'une lingette désinfectantes.
 - A titre dérogatoire il est envisageable de prendre son repas dans son bureau lorsque l'effectif maximum du lieu de repas est atteint.
 - Après la prise du repas, le siège et la table doivent être nettoyé avec une lingette désinfectante
- **Lors de la pause déjeuner pour les stagiaires :**
 - Dans l'attente d'une organisation concrète des restaurants d'entreprise, des repas froids pourront être livrés sur le centre de formation de Vernon.
 - Les repas devront être pris à l'intérieur des bâtiments Gesip dans une salle différente de la salle de formation et qui devra faire l'objet d'une planification de réservation. En cas de coactivité de stages sur Vernon, les repas devront être pris en horaires décalés entre les deux stages et pour que les stagiaires des deux formations ne se croisent pas.
 - Les salles de cours seront aérées au moment de la pause déjeuner, puis la salle où le repas a été pris sera aérée à son tour une fois le repas terminé.



- Lorsque le restaurant d'entreprise de Vernon sera réouvert, des bus de grande capacité seront demandés pour tous les stages pour l'acheminement au restaurant d'entreprise.
- Après la prise du repas, le siège et la table doivent être nettoyés avec une lingette désinfectante
- **Lors de la pause repas au self d'entreprise de Vernon (règles CNPP) :**
 - Le port du masque est obligatoire dans le self jusqu'à installation à table.
 - Des masques chirurgicaux seront disponibles à l'entrée du self pour ceux qui n'en ont pas.
 - Possibilité de réserver et de venir chercher des plateaux repas (réservation avant 10h la veille). La distribution de ces plateaux se fait par une zone séparée sans rentrer dans la zone self.
 - Après la prise du repas, le siège et la table doivent être nettoyés avec une lingette désinfectante

8) Gestion des déplacements

- Lors de l'utilisation des camionnettes et véhicules sur les centres, passage obligatoire d'une lingette désinfectante sur les poignées de porte, volant, boîtier de vitesse, boutons, avec l'usage de gants.
- Dans le cadre de l'utilisation de la camionnette, le transport des stagiaires et/ou collègue peut être réalisé avec le respect de la distanciation sociale (1m minimum) et l'aération tant que possible du véhicule.
- L'utilisation de la fonction recyclage d'air de l'habitacle est proscrite.
- Après la prise de carburant, utilisez si possible des gants et nettoyage obligatoire des mains avant de reprendre le véhicule.
- Lors de l'utilisation des bus de grande capacité
 - condamner un siège sur deux
 - emprunter la porte avant pour la montée et la descente en laissant une distance de 1 mètre entre chaque passagers
 - garder une distance d'au moins 1 mètre avec le conducteur
 - ne laisser aucun déchet dans le bus
 - porter obligatoirement un masque.
- Lors de l'utilisation du taxi pour l'acheminement des stagiaires sur le centre de Vernon
 - porter obligatoirement un masque
 - se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique lors de la montée dans le taxi
 - respecter un maximum de 4 personnes dans les vans
- **Roussillon**



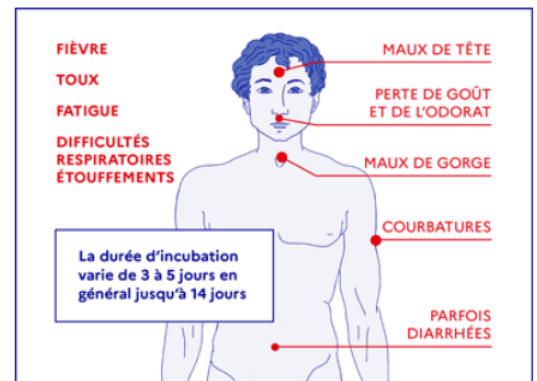
- Le bus transportant les stagiaires pourra rentrer à l'intérieur de la plateforme d'OSIRIS à condition qu'un plan de prévention ait été signé entre la société prestataire de bus et OSIRIS.
- L'acheminement des stagiaires depuis le bâtiment de formation jusqu'au plateau se fera à pied.
- Les places autorisées et interdites d'utilisation dans le véhicule Gesip doivent être identifiées afin de respecter la mesure de distanciation sociale de 1m. Le conducteur ouvrira et fermera les portes du véhicule. Les points de contact passagers devront être désinfectés en cas d'utilisation.
- Le trajet jusqu'au réfectoire se fera à pied accompagné d'un représentant Gesip.

9) Gestion d'une personne symptomatique

• Les signes du Covid-19 :

En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur : l'isolement, la protection et la recherche de signes de gravité.

Les personnes symptomatiques doivent en informer le référent COVID Gesip des résultats du test ou à défaut le contact Gesip connu et lui demander de transmettre l'information au référent COVID.



• Si une personne est symptomatique (voir annexe 17) :

- Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières. Garder une distance raisonnable avec lui (1 mètre) avec port d'un masque. Et lui fournir un masque.
- **En l'absence de signe de gravité**, contacter le numéro AlloCovid (0 806 800 540), ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- **En cas de signe de gravité** (ex : détresse respiratoire), appeler le service d'urgence du site.
 - Si le service d'urgence du site décide l'envoi des secours (SAMU – téléphone 15), organiser l'accueil des secours et assurer vous que le service d'urgence du site reste avec la personne (en respectant la distance de 1 mètre) pour la surveiller le temps que la personne soit évacuée.

* Pour une personne qui se sent mal et qui ne présente pas les signes du Covid : on se réfère à la procédure normale de secours selon le centre.



- **Si un test révèle un cas positif :**
 - Informer le référent Covid-19 qui réalisera un traçage en s'appuyant sur la procédure définie dans la fiche élaborée en commun avec la Médecine du Travail. Les contacts sont notamment identifiés dans les registres de présence, les plannings et l'enregistrement de présence des stagiaires. Seuls les organismes habilités peuvent définir les cas contact. A titre d'information, il est décrit en annexe 22 l'identification des cas contact et la matrice de recensement.
 - Il est à noter que les procédures Gesip permettent aux stagiaires de ne pas être classifié comme cas contact à risque en cas de présence d'une personne qui serait testée positive et s'il n'y a pas eu de comportement déviant relatif à un non-respect des procédures sanitaires Gesip.
 - En cas de départ volontaire d'un stagiaire avant la fin du stage, celui-ci devra avoir l'accord de son employeur et signer une feuille de départ anticipé du stage en précisant le motif.

- **Si un cluster est apparu :**
 - La définition d'un cluster est l'apparition de 3 cas de Covid-19 sur 7 jours
 - Dans ce cas le référent Covid-19 alerte l'Agence Régional de Santé (www.ars.sante.fr) et l'Inspection du Travail
 - Le référent Covid-19 Consulte la médecine du travail
 - Il fait procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux
 - Le DG informe le CSE
 - Il y a mis à jour du DUER en y intégrant les mesures nécessaires pour éviter ou limiter au maximum la contamination
 - L'ensemble des salariés sont informés sur la prévention des risques de contamination (affichage, note d'information)

- **Une période d'isolement d'une personne peut être mise en place en fonction de sa situation**
Se référer à l'annexe n°23

10) Gestion des déchets

- **Roussillon :**



- Se référer à : **Annexe 3 « Protocole de gestion des déchets Septibox pour limiter la propagation du coronavirus ».**
 - Le centre sera en charge d'aller récupérer une Septibox DASRI au magasin sécurité.
 - Cette Septibox DASRI sera utilisée pour les déchets suivants : masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs à usage unique, bandeaux pour le nettoyage des surfaces.
 - Les Septibox seront collectés tous les mardis par le Service Environnement. A cet effet, le centre sera en charge de signaler précisément au Service Environnement d'OSIRIS son point précis de collecte par téléphone ou par mail.
- **Vernon :**
 - Des poubelles spécifiques seront mises à disposition pour les déchets type masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs par le CNPP.

11) **Instruction pour les stagiaires**

- Un document spécifique « Covid-19 : Règles d'hygiène » sera envoyé au client par la gestionnaire formation au moment de la convocation.
- Faire un rappel lors de la présentation de l'accueil sécurité des règles spécifiques d'hygiène sur le Covid-19 sur la base d'un support créé par le siège Gesip.

12) **Instruction pour les vacataires et consultants**

- Les vacataires et consultants seront garants des règles et devront les faire appliquer auprès des stagiaires et des clients.
- Gesip fournira aux vacataires et consultants les équipements sanitaires nécessaires au déroulement de leur mission sur le site.

ANNEXE 1

COVID-19 – REGLES DU PORT DE MASQUE

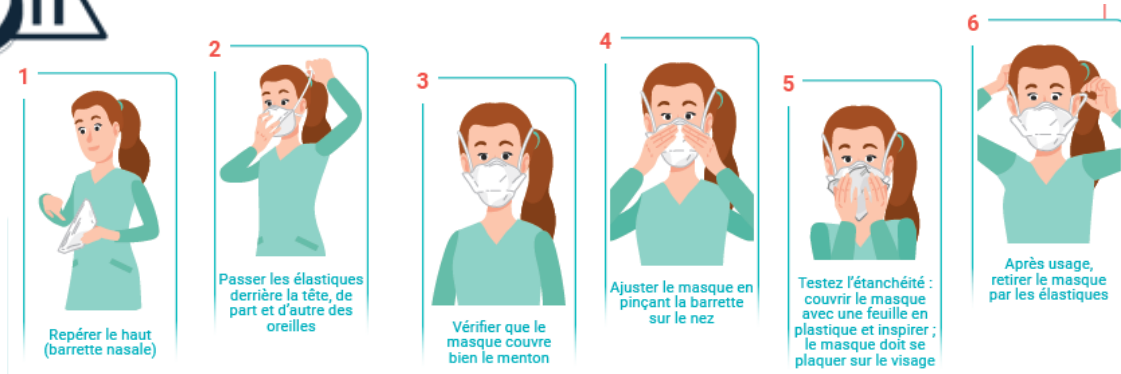
Pour être efficaces, les masques doivent être correctement utilisés.

Masque chirurgical

	1 Friction des mains par solution hydro-alcoolique ou lavage à l'eau et au savon		6 À partir de cet instant ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le après quatre heures ou dès qu'il est mouillé
	2 Prenez le masque, le bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur. Placez-le sur le visage en le tenant par les lacets supérieurs		7 Avant retrait du masque, friction des mains par solution hydro-alcoolique ou à défaut lavage à l'eau et au savon
	3 Nouez les lacets supérieurs sur le haut de la tête, puis nouez les lacets inférieurs au niveau de la nuque. Ne pas tenir compte de cette étape si masque à élastique		8 Ôtez le masque en veillant à ne toucher que les lacets/élastiques. Détacher ceux du bas, puis ceux du haut
	4 Pincez le haut du masque sur la racine du nez		9 Jetez le masque dans une poubelle (DASRI ou filière disponible), puis lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique
	5 Abaissez le bas du masque sous le menton		

Masque FFP

- Se laver les mains.
- Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez.
- Tenir le masque et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser.
- Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.
- Vérifier que le masque soit bien mis. Pour cela, il convient de contrôler l'étanchéité :
- Couvrir la surface filtrante du masque en utilisant une feuille plastique maintenue en place avec les deux mains.
- Inspirer : le masque doit s'écraser légèrement sur le visage.
- Si le masque ne se plaque pas, c'est qu'il n'est pas étanche et il faut le réajuster.
- Après plusieurs tentatives infructueuses, changer de modèle car il n'est inadapté
- **Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains.**



Un masque FFP mal adapté ou mal ajusté ne protège pas plus qu'un masque chirurgical

Une barbe (même naissante) réduit l'étanchéité du masque au visage et diminue son efficacité globale

Retirer un masque

- Après usage, retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque.
- Les masques à usage unique doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle munie d'un sac plastique (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle) car il n'est pas possible de les décontaminer.
- Se laver les mains ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique après retrait.

Durée d'utilisation des masques

- Un masque chirurgical est conçu pour un usage unique. Il doit être changé dès qu'il devient humide et au moins toutes les 4 heures.
- Un masque FFP retiré ne doit pas être réutilisé. La durée de port doit être conforme à la notice d'utilisation. Dans tous les cas, elle sera inférieure à 8 heures sur une seule journée.

Bien **ajuster** son **MASQUE** pour **se protéger**



1 Repérer le haut
(barrette nasale).



2 Passer les élastiques
derrière la tête, de part
et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque
couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque
en pinçant la barrette
sur le nez.



5 Tester l'étanchéité :
couvrir le masque
avec une feuille
en plastique et inspirer ;
le masque doit se plaquer
sur le visage.

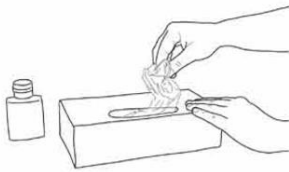


6 Après usage,
retirer le masque
par les élastiques.

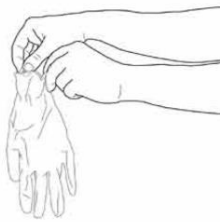
ANNEXE 2

COVID-19 – TECHNIQUE D'ENFILAGE ET DE RETRAIT DES GANTS

Comment enfiler des gants :



1. Prélever un gant de soins de son emballage d'origine.



2. Ne toucher qu'une surface limitée du gant correspondant au poignet (bord supérieur du gant).



3. Enfiler le premier gant.



4. Prélever un second gant avec la main non gantée et ne toucher qu'une surface limitée du second gant, correspondant au poignet.

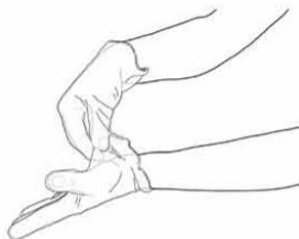


5. Afin de ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main gantée, retourner la surface externe du gant à enfiler sur les doigts repliés de la main gantée, permettant ainsi d'enfiler le gant sur la seconde main.

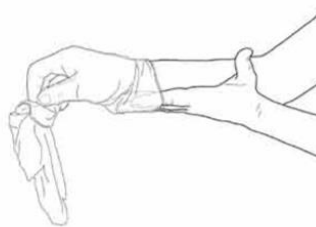


6. Une fois les gants enfilés, les mains ne touchent rien d'autre que ce qui est défini par les indications et les conditions d'usage des gants.

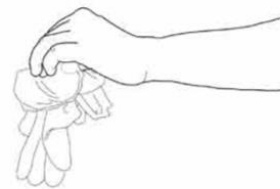
Comment retirer des gants :



1. Pincer un gant au niveau du poignet afin de le retirer sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur.



2. Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retourner le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur, tout en enveloppant le gant déjà retiré.



3. Jeter les gants usagés.

4. Pratiquer l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage au savon et à l'eau.



PROTOCOLE DE GESTION DES DECHETS SEPTIBOX pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Plate-forme de ROUSSILLON



Des Septibox DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) de 25 l destinées à recueillir les masques, gants, lingettes désinfectantes, mouchoirs à usage unique, bandeaux pour le nettoyage des surfaces **sont à votre disposition au Magasin Sécurité (poste 35 48).**

Horaires d'ouverture : De 7 h à 11 h30 et de 13 h à 16 h

Protocole de gestion :

1. Chaque mois, le prestataire *La Collecte Médicale* se positionne sur le site de Roussillon à l'arrière du bâtiment E26 du Service Santé au travail en présence du Service Environnement.
2. Le prestataire récupère les Septibox usagées sous contrôle du personnel du Service Santé au travail.
3. Les Septibox usagées sont stockées dans un local sous clé du Santé au travail, prévu à cet effet.



Gestion Plate-forme des Septibox neuves/Septibox usagées :

Utilisateurs

Tous les utilisateurs Plate-forme restent responsables pour eux-mêmes et leur Service/Société de chercher au Magasin Sécurité des Septibox neuves.

L'objectif est d'éviter de mettre en présence des contenants neufs et des contenants usagés.

Collecte

Le Service Environnement sera disponible pour collecter les Septibox chez les clients.

Cette collecte se fera au moyen d'une remorque attelée au véhicule, de façon à éviter tout risque de contamination de l'habitacle du véhicule.

Pour ce faire, **chaque client désignera un responsable** et communiquera au Service Environnement son numéro de portable.

Le but est d'être totalement efficace lors de la collecte en gérant au mieux la distanciation sociale.

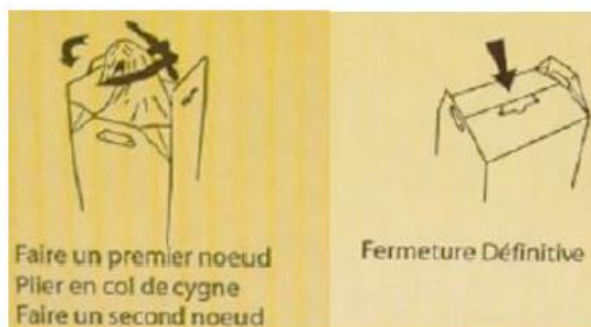
Les Septibox seront collectées 1 fois/semaine le mardi.

Le client est responsable de signaler précisément au Service Environnement d'OSIRIS son point précis de collecte.

Aucune Septibox ne sera relevée si le client n'en a pas fait la demande expresse systématique à un membre du Service Environnement par téléphone ou mail.

Aucune Septibox ne sera relevée si elle n'est pas complètement remplie et correctement fermée selon le schéma ci-joint. La responsabilité de réaliser la fermeture définitive de chaque Septibox incombe aux membres des Services et des établissements qui en ont fait usage.

Plan de fermeture





Stockage

Le Service Environnement amène les Septibox au bâtiment 25 grillagé et les stocke dans une poubelle spécifique (type 1000 litres rouge) dûment identifiée/étiquetée, le temps de les massifier en nombre.

Il prend contact avec le Service Santé au travail 1 ou 2 fois / mois pour transférer ces Septibox dans le local grillagé du Service Santé au travail prévu à cet effet (en attente de la prochaine venue du prestataire *La Collecte Médicale*).

Désinfection

Le Service Environnement désinfecte sa poubelle de 1000 litres rouge à l'eau de javel, à chaque rotation/vidage.

Il travaille avec tous les matériels appropriés pour se protéger du risque du SARS CoV2.

Particulièrement et autant que de besoin : port du masque de type FFP2, port de gants fins jetables étanches ou doubles gants fins jetables étanches (paire supérieure éliminée avant de remonter dans le véhicule), combinaison non tissée éventuelle ; gel hydro-alcoolique à portée.

ANNEXE 4

COVID-19 – NUMERO VERT ACCESSIBLE EN PERMANENCE POUR REpondre AUX QUESTIONS

 **N° 0 800 130 000**

EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION (principaux symptômes : fièvre et signes respiratoires de type, toux ou essoufflement), l'employeur doit :

- RENVoyer le salarié à son domicile pour qu'il appelle son médecin ;
- APPELER le 15 si les symptômes sont graves ;
- INFORMER les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié ;
- INFORMER le client ;
- NETTOYER les espaces de travail du salarié concerné selon le protocole établi.

Il est recommandé à l'employeur d'associer si possible son **service de santé au travail** afin d'obtenir des recommandations au plus près de sa situation et de se rapprocher des **représentants du personnel**.

ANNEXE 5

LEXIQUE / DÉFINITIONS

À consulter pour une meilleure lecture des protocoles d'intervention

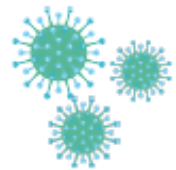
FAIBLE PROBABILITÉ :

Pas de signalement de cas covid-19 (information via le client), locaux a priori non contaminés



FORTE PROBABILITÉ :

Signalement de cas de covid-19 (information via le client), locaux à priori contaminés

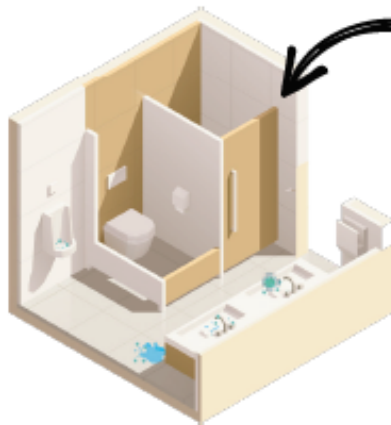


RÉGIE :

Intervention en présence d'usagers pouvant se trouver à proximité du salarié (exemple : entretien des sanitaires)

SURFACES HUMIDES :

Il s'agit des surfaces disposant de point d'eau ou de point de rétention d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...). L'INRS signale une durée de vie de 6 jours sur des surfaces humides.



DURÉE DU VIRUS
=
Une durée de vie de 6 jours sur des surfaces humides



SURFACES SÈCHES :

Il s'agit de toutes surfaces horizontales, verticales ou obliques, hors points d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...) et de rétention d'eau (durée de vie probable du virus = 3h / [Q/R Ministère du travail](#)).



DURÉE DU VIRUS
=
Une durée de vie probable du virus pendant 3h



POINTS DE CONTACT :

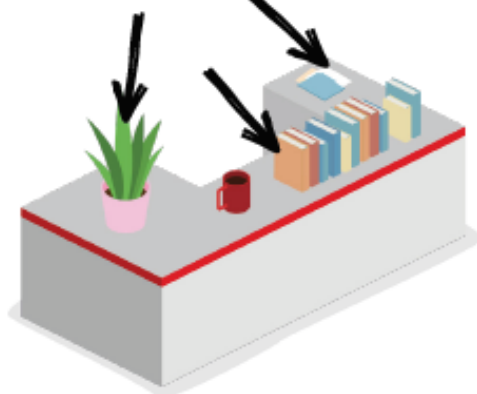
Interrupteur



Poignée



Toutes surfaces à hauteur d'homme, toutes surfaces pouvant être en contact avec les mains



Afin de combattre la contamination, la désinfection des points de contacts doit s'opérer le plus régulièrement possible





Il est nécessaire d'adapter les règles de nettoyage et désinfection au sein de l'entreprise à l'actuelle épidémie de Coronavirus.

En raison des risques transmission de la [Covid-19](#), notamment par contact des mains, la fréquence des nettoyages est augmentée afin de limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées. Il est donc décliné un plan de service de nettoyage périodique avec suivi.

En effet, pour limiter les risques de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage normal des locaux selon les procédés habituels, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est nécessaire. Pour cela, l'utilisation d'un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 est impérative afin de garantir la désinfection de ces surfaces de contact. Par exemple, les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants qui contiennent un ou plusieurs tensioactifs (qui solubiliseraient l'enveloppe lipidique du virus), ou le nettoyage à la vapeur sont à privilégier.

Une désinfection des surfaces suivantes est ainsi nécessaire : poignées de portes, rampes d'escaliers, boutons d'ascenseurs, espaces de convivialité et salles de pause, machines à café, distributeurs, robinets, tout équipement collectif, etc.

Egalement, une attention particulière est accordée aux toilettes, en prévoyant un nettoyage et une désinfection de celles-ci.

Dans le cadre de bureaux, il est mis à la disposition des salariés des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal, etc.

Attention

Les salariés sont conduits à utiliser des produits, notamment des désinfectants ou virucides, plus puissants que ceux utilisés habituellement, ils ont été informés des risques supplémentaires liés à leur usage et équipés en conséquence.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
**Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

ANNEXE 7

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

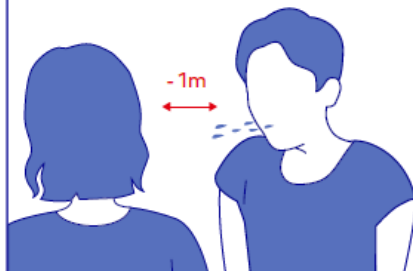


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

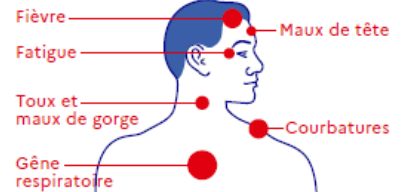
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**
Freiner l'introduction du virus



STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ **Objectif**
Limiter la propagation du virus



STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**
Limiter les conséquences de la circulation du virus



STADE 4

Accompagnement du retour à la normale



ANNEXE 8

COVID-19 – RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Quels sont les gestes barrières ?

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

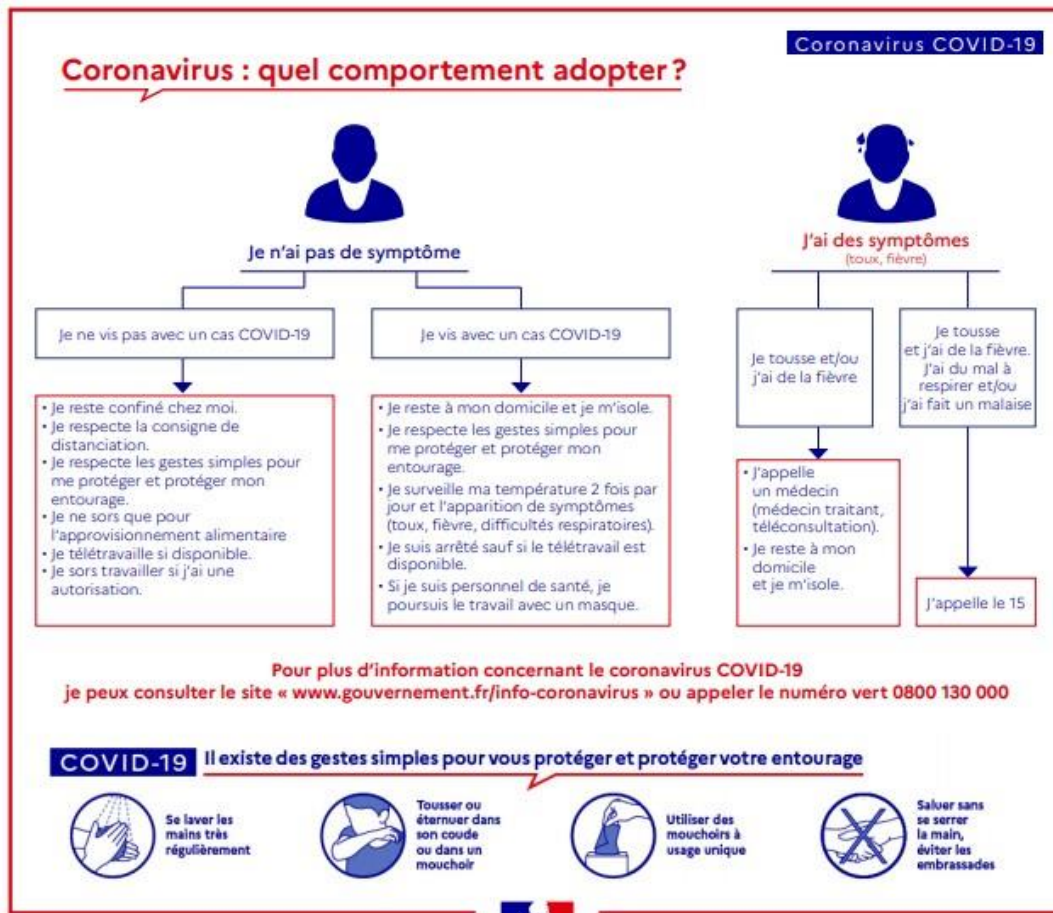
J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 :

- je reste à domicile,
- j'évite les contacts,
- j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

ANNEXE 9

COVID-19 – COMPORTEMENT A ADOPTER EN DEHORS DU TRAVAIL



 **Coronavirus Covid-19**

Toute l'information à jour :
gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes vos questions :
N° vert 0800 130 000
(appel gratuit)

Uniquement en cas de symptômes
(fièvre, toux, difficultés respiratoires) :
composez le 15

Friction hydro-alcoolique – Comment ?

AVEC UN PRODUIT HYDRO-ALCOOLIQUE

1a



1b



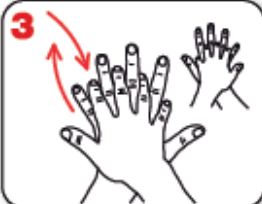
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :

2



Paume contre paume par mouvement de rotation,

3



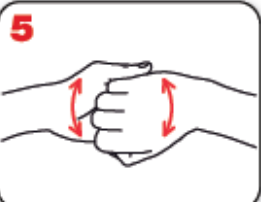
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,

4



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,

5



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains, opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,

6



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,

7



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.

ANNEXE 10



20-30 secondes

8



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.

8



Rincer les mains à l'eau,

9



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,

10



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



40-60 secondes

11



Les mains sont prêtes pour le soin.

ANNEXE 11

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	BIOEX CLEANER
Utilisations recommandées	Agent de nettoyage et de décontamination
Fournisseur	BIO-EX SAS
▲ Adresse	5 Chemin de Clape-Loup ■ 69280 Sainte Consorce ■ FRANCE
▲ Téléphone	+33(0)4 74 70 23 81
▲ Télécopie	+33(0)4 74 70 23 94
▲ E-mail	contact@bio-ex.fr
Renseignements en cas d'urgence	+33(0)1 45 42 59 59 (Orfila)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

ETIQUETAGE

▲ Phrases H	Pas de pictogramme
▲ Phrases P	Non dangereux
	P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, du visage
	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PRÉPARATION

Nature chimique	Solution aqueuse tensioactive	
Composants présentant un danger	AlkeneSulfonate	[1-10%]
	eye irrit 2, H319 ; skin irrit 2, H315	

4. PREMIERS SECOURS

▲ Contact avec la peau	Rincer abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements souillés, puis rincer à nouveau à l'eau
▲ Contact avec les yeux	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées
▲ Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin
▲ Inhalation	Si malaise, consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Préparation extinctrice non inflammable
Dangers spécifiques	Solution aqueuse ; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles
Précautions pour l'environnement

Porter une combinaison imperméable, des gants et des lunettes étanches
Endiguer et contenir l'épandage

MÉTHODES DE NETTOYAGE

▲ Récupération

Pomper le produit dans des récipients incassables et convenablement étiquetés

▲ Nettoyage / Décontamination

Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Ne nécessite pas de mesure technique particulière

STOCKAGE

▲ Conditions de stockage recommandées

Tenir dans un endroit tempéré

▲ Conditions d'emballage

Produits en vrac : citernes en acier inoxydable ou en polyester armé ou en acier revêtu époxy. Cuves en PE, PP

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE

▲ Recommandés

Polyéthylène, Polypropylène, acier inoxydable

▲ Contre-indiqués

Acier ordinaire

▲ Joints recommandés

Viton, Kevlar, Teflon

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

▲ Protection des mains

Gants PVC si manipulation en continu

▲ Protection des yeux

Lunettes étanches

▲ Protection du corps

Vêtements de travail

MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE

▲ Mesures d'hygiène

NE PAS manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après le travail

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

▲ État physique

Liquide

▲ Couleur / Odeur

synthétique

▲ pH à 20°C

7.0 – 8.0

▲ Point d'ébullition

+ 100 °C

▲ Caractéristiques d'inflammabilité

Ininflammable, non explosif, non comburant

▲ Solubilité

Totalement soluble dans l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage

Réactions dangereuses

Aucune dans les conditions d'utilisation prévisibles

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Non toxique
Effets locaux	Non irritant pour les yeux et la peau à 1%

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Biodégradation	Le produit est facilement biodégradable Moussant en cas de rejet dans l'eau
----------------	--

ÉCOTOXITÉ

Effets sur l'environnement aquatique	Pas d'incidence prévisible après dilution
--------------------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

RÉSIDUS DU PRODUIT

▲ Destruction / Elimination	Ne pas rejeter le produit dans les cours d'eau Le produit ne perturbe pas le fonctionnement des stations d'épuration après dilution. En cas de rejet à l'égout, il est conseillé de contrôler le débit pour éviter la formation excessive de mousse
-----------------------------	--

EMBALLAGES SOUILLÉS

▲ Interdictions	Ne pas abandonner les fûts dans la nature
▲ Décontamination / Nettoyage	Rincer à grande eau
▲ Destruction / Elimination	Prendre contact avec un collecteur d'emballages plastiques agréé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

▲ Voies terrestres - RID/ADR	Non réglementé comme marchandise dangereuse
▲ Voie maritime - OMI/IMDG	Non réglementé comme marchandise dangereuse
▲ Voie aérienne - OACI/IATA	Non réglementé comme marchandise dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de sécurité est rédigée conformément à la directive européenne 1907/2006/CE
Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Regulation (CE) n°1272/2008 (CLP)

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H citées à la rubrique 3

H315 : Provoque une irritation cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux



Rappel des Consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Le pic de l'épidémie Covid 19 est annoncé cette semaine et la semaine prochaine. Le confinement est prolongé jusqu'au 15 Avril par le Gouvernement.

La Direction vous demande de respecter strictement les règles suivantes :

5 GESTES BARRIERES



SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30 SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE



TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE



- **MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE D'AU MOINS 1 METRE**
- **SALUER SANS SE SERRER LA MAIN**
- **SUPPRIMER LES EMBRASSADES**



UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE



PORTER UN MASQUE UNIQUEMENT LORSQU'ON EST FIEVREUX OU MALADE (masque mis à disposition dans les différents Services)



Nous vous rappelons les moyens mis à disposition à ce jour :



Gel ou solution hydro-alcoolique
disponible auprès du Magasin Sécurité, F.
Fructus et JC Rehs



Gants disponibles auprès de votre
Responsable de Service



Masques disponibles auprès de votre
Responsable de Service



**Désinfection des locaux, salle de
contrôle....** Contactez Monsieur PELLEGRIN
au 06 16 32 40 95 ou jpellegrin@gsf.fr

Actions complémentaires :

- ⇒ Pas d'échange de stylos mais utilisation de stylos individuels
- ⇒ Lorsque cela est possible, passage de consignes à l'extérieur et à proximité de la salle de contrôle sauf pour les AMQ afin de minimiser le nombre de personnes en salle de contrôle



En cas d'état fiévreux, vous devez rester chez vous et contactez votre médecin traitant. Vous ne devez pas vous présenter sur la Plate-forme.

Si un état fiévreux se déclare durant la journée :

- **Faites le 18 Plate-forme,**
- Attendez les secours sur place,
- Ne surtout pas déplacer la victime de là où elle se trouve,
- La personne fiévreuse ne doit pas se rendre à l'infirmierie de sa propre initiative.

Cas particulier : POUR LES SALARIES EN CONTACT AVEC LES CHAUFFEURS, LIVREURS, VISITEURS - CONDUITE A TENIR -

- Lavez-vous les mains ou utilisez le gel hydro alcoolique
- Maintenir à distance d'au moins un mètre toute personne extérieure non permanente au site
- Maintenir ces personnes dans leurs locaux dédiés
- Interdire l'accès dans les salles de contrôle aux personnes non autorisées par le Service
- En présence de symptômes (toux, sueurs, difficultés à respirer) : isoler la personne, appeler le 18 interne selon la procédure OSIRIS. Donner le nom des personnes qui ont été en contact avec le malade à l'infirmier.

Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

Pour + de renseignements <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Le 5 mai 2020

Mise à jour des consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Une rupture du confinement est prévue le 11 mai prochain sauf informations contraires gouvernementales.

La Direction vous demande de respecter strictement les règles suivantes :

5 GESTES BARRIERES



MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE
D'AU MOINS 1 METRE 50

OU



PORTER UN MASQUE SANITAIRE



SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30
SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON
OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO
ALCOOLIQUE



TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE



UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE



- SALUER SANS SE SERRER LA MAIN
- SUPPRIMER LES EMBRESSADES



Nous vous rappelons les moyens mis à votre disposition à ce jour
au Magasin :

Approbation au préalable
de votre Responsable de Service & J. Colletta



Solution hydro-alcoolique à privilégier

Solution rechargeable disponible au Magasin Sécurité

Gel ou solution

Gel (100 ml) Réf. SAP 1852441



Gants

Gants nitrile TouchNTuff 92-600

Réf. SAP (S) 1852492 – (M) 1852493 – (L) 1852494 – (XL) 1852495

Gants en nitrile AA-2020

Réf. SAP (6-7) 1852481 – (7-8) 1852483 – (8-9) 1852484

Masques

Masque MOLDEX FFP2 2405 avec soupape Réf. SAP 1015233

Masque MOLDEX FFP2 2495 avec soupape Réf. SAP 1852496

Masque filtrant HONEYWELL FFP3 Réf. SAP 1848741

Masque filtrant 3M FFP3 Réf. SAP 1852512

Masque d'hygiène type chirurgical Réf. SAP 1852491

Masque tissu DMD 9450 Réf. SAP 1852511

Masque tissu Réf. SAP 1852498

Ecran faciale Réf. SAP 1852471



Autres

Lingettes antiseptiques désinfectantes Réf. SAP 1120173

Spray désinfectant AAWYX Parfumé

Réf. SAP (750 ml) 1852522 – (5 l) 1852525



**Désinfection des locaux, salle de
contrôle....** Contactez Joseph COLLETTA

Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

Pour + de renseignements <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Mesures barrières à appliquer sur les centres

	Port du masque obligatoire dans les parties communes et toutes pièces à deux personnes ou plus		Adaptation du nombre de personnes, à chaque type de transports utilisés		Prise de température		Matériel sanitaire à disposition en permanence		Désinfection régulière des postes de travail, des objets manipulés et des surfaces de contacts		Aération des espaces de travail et des salles de cours toutes les 3h
	Respect de la règle de distanciation sociale de 1 mètre		Utilisation du gel hydroalcoolique		Lavage régulier des mains avec du savon et séchage avec du papier jetable		Eviter de se toucher le visage		Proscription des accolades et serrage de mains		Limitation du prêt de matériel
	Interdiction d'utiliser la machine à café et la fontaine à eau		Utilisation de gants lors de la manipulation de colis ou lors de la remise d'objets		Désinfection renforcée des locaux dès la déclaration d'un cas suspect ou avéré de Covid-19		Interdiction de s'asseoir sur la place d'une autre personne				

Mesures barrières à appliquer lors des formations



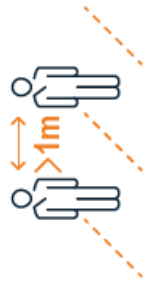
Port du masque
obligatoire dans les
parties communes et
toutes pièces à deux
personnes ou plus



Nb max
Adaptation du
nombre maximal de
stagiaires par stage



Adaptation de la disposition
des salles de cours, des
vestiaires, du laboratoire et
des plateaux pour respecter
les règles barrières



Respect des marquages



Désinfection des bottes
dans le pédiluve à
l'entrée des vestiaires



Lavage des mains
avant le port des
équipements et après
leur retrait



Désinfection régulière et
quotidienne des vêtements,
des EPI et du matériel utilisé



Respect du protocole
de restitution des EPI



Nettoyage et désinfection des
douches et des sanitaires à
chaque utilisation



Mise à disposition de
bouteilles d'eau individuelles



Désinfection des points de
contact à chaque utilisation
des véhicules



Règles sanitaires strictes
de nos prestataires (hôtel,
restaurant, transport)



Interdiction de s'asseoir sur la
place d'une autre personne

ANNEXE 14

COVID-19 – PRODUITS DESINFECTANTS (exemple VERNON)



Ouverture du restaurant d'entreprise le lundi 18 mai 2020

En raison de la situation sanitaire actuelle et afin d'assurer la sécurité, l'hygiène et protéger la santé physique des salariés, la société ELIOR, l'association de gestion du restaurant d'entreprise et les entreprises de la Plate-forme de Roussillon ont pris des mesures permettant de respecter les règles de distanciation et les gestes barrières :

- **Filtrage des accès : nombre limité de convives en simultané.**
- **Balisage et marquage au sol & réaménagement de la salle.**

Paiement uniquement par CB

- Mise à disposition des plateaux, couverts, verres, serviettes et pain.
- **Pas de libre service** (salade, fromage blanc...), pas de café.
- Denrées proposées en **part individuelle**.
- **Les fontaines ne seront pas accessibles**, 1 bouteille de 50 cl de Cristalline gratuite pour les convives adhérents au CIE.
- **Retrait de la table à condiments** : sauces en dosette sur demande.
- **Les légumes seront servis avec les plats.**

La majorité des convives viennent se restaurer entre 12h et 12h40.

Le service sera de 11h à 13h, **nous vous demandons d'aller déjeuner si possible sur des créneaux moins fréquentés entre 11 et 12 h et après 12h40.**

Ces mesures seront appliquées à partir de lundi 18 mai et jusqu'à nouvel ordre.

Fait le 13 mai 2020





ANNEXE 16

COVID-19 – Règles d'hygiène et de sécurité des hôtels

Hôtel Baryton

Afin de prendre soin de vous et d'assurer la protection de tous, nous avons renforcé et adapté nos **procédures de travail**. **Nos méthodes de nettoyage** des chambres et des espaces communs ont été repensées et adaptées à la situation actuelle. Nous tenons à vous apporter toutes les garanties sanitaires.

- - **Service de nettoyage** : Pendant votre séjour, le nettoyage de votre chambre se fera sur demande uniquement afin de respecter les mesures sanitaires Anti COVID-19. Personne ne rentrera dans votre chambre. Du linge supplémentaire est à votre disposition sur simple demande à la réception (serviettes, draps de bain, tapis de bain, etc....)
- - **Suppression des objets non indispensables** : Produits d'accueil, documentation, stylo, bloc note, ...
- - **Moyens de protection des équipes** : Tout le matériel nécessaire a été mis à disposition des équipes ; masques de protection, gants de ménage jetables, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, ...
- - **Points de contact** : Nettoyage et désinfection avec produits virucides de tous les points de contact dans les parties communes de l'hôtel mais aussi dans votre chambre et salle de bain

Conformément aux directives du gouvernement français, notre buffet petit-déjeuner est fermé.
Nous avons réorganisé notre offre petit-déjeuner avec soit la livraison en chambre sans contact ou formule petit-déjeuner à emporter.

Notre restaurant est fermé jusqu'à nouvel ordre alors nous avons créé un plateau repas froid en chambre avec des produits frais de saison accompagnée d'une ½ eau minérale.

Hôtel Mercure Vienne Chanas

Se protéger et protéger les autres

- Veiller à respecter la **distanciation sociale**,
- **Désinfectez-vous** régulièrement les mains avec de l'eau et du savon,
- Éviter de toucher le desk d'accueil et les différentes parties de la réception,
- Suivre et respecter le **marquage au sol**,
- Une personne à la fois dans l'**ascenseur** uniquement,
- Lors de votre départ, veuillez déposer votre clé de chambre dans la boîte prévue à cet effet,
- Nous vous recommandons d'utiliser la carte bancaire lors de votre règlement.



Organisation du séjour

Suite à la **réglementation sanitaire**, les objets non indispensables (le plateau de courtoisie ainsi que les produits du mini bar et le service blanchisserie) ont été **supprimé** de la chambre, mais ceux-ci sont disponibles à la réception.

Un soins particulier est porté à la **désinfection** de chaque chambre. Les recouches sont faites **uniquement** sur demande.

En cas de **suspicion de maladie** pendant votre séjour, veuillez **contacter** la réception depuis votre chambre qui vous communiquera la démarche à suivre.



VIENNE SUD CHANAS

« HEUREUX DE VOUS RETROUVER »



- Se protéger et protéger les autres
- La restauration
- Organisation du séjour

La restauration

Le petit déjeuner est servi en chambre de 6h30 à 10h



Nous vous proposons :

- boisson chaude (thé, café ou chocolat)
- jus d'orange
- fruits frais de saison
- yaourt (nature ou aux fruits)
- viennoiseries
- petits pains
- céréales
- madeleine
- fromage
- beurre
- confiture, miel, Nutella

Merci de commander la veille votre petit déjeuner soit directement à la réception ou en composant le 9 depuis le téléphone de votre chambre.

Le restaurant est ouvert de 19h à 22h



Le restaurant est uniquement sur réservation.

Veuillez désinfecter vos mains avec une solution hydro alcoolique avant le passage au restaurant.

Veuillez respecter les geste barrière avec les autres clients.

MENU GESIP

Entrée

.....

Plat

.....

Dessert

.....

Eau minérale

.....

Café



Hôtel Les Nymphéas

Nous avons mis en place les mesures sanitaires suivantes :

- La mise à disposition de nos clients du gel Hydrologique.
- La mise en place de la circulation à sens unique afin d'éviter le croisement des clients dans l'espace commun.
- Les petits déjeuners et les diners sont servis en forme de plateaux repas dans les chambres (avec des plats chauds pour le dîner).
- La désinfection journalières et systématiques des toutes les chambres.
- L'application des gestes barrière partout dans les espaces communs avec l'obligation du port de masque dans l'accueil de l'hôtel.

SELF MONT-VERNON

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DURANT LES DEPLACEMENTS AU SEIN DE L'HÔTEL –RESTAURANT

Réguler les entrées de sorte que les convives puissent respecter une distance d'un mètre entre eux : **matérialiser au sol la distance d'1.5 mètre à l'entrée et sur les principaux stands** afin d'aider les consommateurs à respecter la distanciation sociale

☐ Positionner un flacon de gel hydro alcoolique sur une table / support à côté du

collaborateur chargé de l'accueil et demander à chaque convive de s'en passer sur les mains rappel ou par affichage sur l'hygiène des mains.

☐ **Si contrainte de capacité** : comptabiliser le nombre de convives entrants et

sortants / Organiser en amont l'accueil des stagiaires de façon à fixer des heures de passage et prévoir une amplitude d'ouverture plus importante si nécessaire.

SALAD'BAR : BAR A DESSERTS => proposition des denrées sur assiette individuelles filmées

Si suppression des accès en libre-service, Proposer :

☐ Des hors d'oeuvres et desserts sur assiette filmée

☐ Pour la prestation chaude : supprimer les prestations dédiées au libre-service (les

légumes et féculents sont servis au même titre que la viande/poisson)

☐ Prévoir des «paniers repas» à emporter pour palier une forte affluence prévisible.

Le retrait des ses paniers se fera de préférence côté cafeteria afin d'éviter les croisements et respecter la distanciation.

☐ Positionner le personnel de sorte de respecter la distance d'un mètre entre



eux et les convives pour effectuer le service/**port du masque obligatoire pour tous.**

☐ Imposer, toutes les 30 minutes et par roulement à chaque collaborateur de quitter

son poste (y compris les caissières) pour aller se laver les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes

☐ Supprimer les distributeurs de condiments

☐ Maintenir ouvertes les vitrines réfrigérées (dans le cas de vitrine obligeant les

convives à ouvrir un rideau ou une porte pour se servir) ou nettoyer les poignées toutes les 30 minutes

☐ Approvisionner les vitrines au fur et à mesure : ne pas les surcharger

☐ Faire nettoyer / désinfecter les rampes à plateau et les équipements qui se trouvent

sur le passage des convives toutes les 30 mins

☐ Positionner un collaborateur Compass / client dédié pour remettre individuellement

les couverts, le verre, le pain, la dosette individuelle de sel, poivre, sauce...,

Limitier l'encaissement en espèce et demander au convive de badger lui-même. Si le système d'encaissement ne le permet pas ou s'il n'est pas possible d'arrêter le paiement en espèce, faire porter des gants à la caissière (lavage de mains et renouvellement des gants toutes les 30 minutes)

Mettre en place l'affichage COVID à destination des convives (entrée, caisse, salle)

Salle du restaurant (Organisation à vérifier tous les jours avant le service)

Espacer les tables de 1 mètre au minimum et limiter à 6 places assises maxi avec distance de 1 mètre entre chaise

Positionner à côté de chaque **micro onde, et de la fontaine à eau**, des lingettes désinfectantes et une information afin que les clients nettoient la poignée/ bouton, à chaque utilisation.

Faire nettoyer / désinfecter les tables et chaises entre chaque client à en fin de service

☐ Les portes d'accès aux sanitaires doivent rester ouvertes pour éviter la contamination par contact et faciliter le renouvellement d'air.

☐ Les sèche-mains électriques sont désactivés



ANNEXE 17

Prise en charge d'un cas symptomatique COVID-19 dans l'entreprise

AMI SANTE – 14, rue de l'Artisanat 27200 VERNON – Tél : 02/32/28/70/30 – N° Adhérent : 50568

email : espaceadherent@ami-santé.fr - Médecin du travail : Dr Françoise LIONNET

Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

1- Isoler la personne symptomatique dans **la salle de réunion** en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou chirurgical si disponible.

2- Mobiliser le référent **SST du CNPP**. Lui fournir un masque avant son intervention.

3- **En l'absence de signe de gravité**, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).

- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

4- **Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.**



5- Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contact-tracing pourront s'appuyer **sur le registre de présence réalisé par Gesip** en amont ainsi que le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »)



ANNEXE 18

Fiche d'alerte : contexte sanitaire

Auteur		Date		Lieu/Site	
Type d'informations (surligner la bonne proposition)	Contamination / personne symptomatique	Risque d'exposition au virus	Manque de matériel sanitaire	Evolution du contexte sanitaire	Autres
Remarques / Informations					

Merci de retourner cette fiche complétée par mail au référent COVID :

c.arcanger@gesip.com avec pour objet : [Fiche d'alerte COVID] IMPORTANT

Le document est disponible sous le répertoire commun Q:\16 - COVID-19\Covid-19 reprise d'activités\DOCUMENTS DE TRAVAIL



ANNEXE 19

Définition de poste de référent COVID

Référent COVID

Personne désignée au sein de Gesip, ayant la responsabilité de :

- Suivre l'évolution de la situation à l'échelle nationale & dans les pays de déplacements potentiels des collaborateurs Gesip
- Mettre à jour / faire une demande de mise à jour des consignes COVID à chaque nouvelles instructions gouvernementales
- S'assurer du respect et de la communication des consignes COVID sur les centres & auprès de l'ensemble des personnes pouvant venir sur site
- Réaliser un suivi régulier des mesures COVID,
- Mettre en place d'un plan d'action pour répondre aux informations remontées & remarques émises, entre autres via les fiches d'alerte : contexte sanitaire mais aussi directement rapportées.
- Réaliser les communications adéquates en cas de présence d'une personne symptomatique sur l'un des sites

Responsable-Site COVID

Personne désignée par le référent COVID sur chaque site ayant pour responsabilité de le relayer sur certaines fonctions :

- Faire une communication des consignes & de faire respecter les mesures sanitaires liées au référentiel COVID à l'ensemble des personnes présentes sur site
- Signaler au référent COVID toutes infractions aux consignes sanitaires en vigueur
- Gérer les stocks de consommables liés aux consignes sanitaires & d'anticiper les demandes de commande auprès du référent COVID
- Communiquer tout cas suspecté de COVID au référent COVID ainsi que la liste des personnes ayant pu être en contact
- Gérer la disponibilité en continue des consommables sanitaires présents sur les espaces communs
- Remplir les fiches d'alerte : contexte sanitaire lors de toutes remontées d'informations au référent COVID & lors de toutes demandes de commande de matériel en lien avec le contexte sanitaire
- Réaliser l'accueil sécurité lié aux consignes sanitaires pour chaque nouvel arrivant/visiteur sur le site, ou désigner la personne qui en sera en charge.

Référent COVID & Responsable-Site COVID pour Paris : **Cécile Arcanger**

Responsable-Site COVID pour Vernon : **Aurélien Souche**

Responsable-Site COVID pour Roussillon : **Benjamin Gay**



ANNEXE 20

Plan d'audit COVID

il s'agit d'un audit visuel & d'une visite comportementale de sécurité.

Il devra être réalisé à minima 2 fois par mois sur chaque site.

Le référent COVID désigne les personnes en charge des audits à travers un planning défini à l'avance.

L'analyse des résultats d'audit sera faite par le référent COVID et il sera responsable de la mise en place des actions en conséquence.*

Le document est disponible sous le répertoire commun Q:\16 - COVID-19\Covid-19 reprise d'activités\DOCUMENTS DE TRAVAIL



Plan d'Audit COVID

Date

Auditeur

Site audité

Inventaire des équipements sanitaires

A disposition

✓ dès qu'il reste ou a été remis l'équipement/produit barrière

Point d'entrée : Hall d'accueil

Vestiaires

Gel hydroalcoolique

Pédiluve

Thermomètre

Lingettes désinfectantes

Lingettes désinfectantes

Gel hydroalcoolique

Gants jetables

Cuisine

Masques chirurgicaux

Lingettes désinfectantes

Points d'eau

Gel hydroalcoolique

Lingettes désinfectantes

Bus

Gel hydroalcoolique

Signalisation des sièges condamnés

Bureaux formateurs

Lingettes désinfectantes

Masques

Gel hydroalcoolique

Gel hydroalcoolique

Salle de pause

Lingettes désinfectantes

Gel hydroalcoolique

Salles de cours

Lingettes désinfectantes

Dotation de matériel individuel pour les stagiaires

En stock

Lingettes désinfectantes

Masques (nombre d'unité)

Gel hydroalcoolique

Gel hydroalcoolique (en L)

Masques à disposition du formateur

Produit pédiluve (en L)

Bouteille d'eau individuelle

Lingettes désinfectantes (nombre unité)

Remarques sur la sécurité sanitaire lors du déroulement des activités sur site

Cours en salle

Transports

Activités terrain & laboratoire

Pauses & prise du repas

Commandes

Nom & date

Nom & date

Nom &
date

Signature
auditeur

Signature
responsable-
site COVID

Signature
réfèrent
COVID



ANNEXE 21

Plan de communication COVID

Rappel des personnes à contacter en cas de problème lié au COVID

Référent COVID Gesip : Cécile Arcanger – c.arcanger@gesip.com

Responsable-Site COVID Vernon : Aurélien Souche – a.souche@gesip.com

Responsable-Site COVID Roussillon : Benjamin Gay – b.gay@gesip.com

Communication en interne

- Mise à jour régulière & communication des consignes COOVID en vigueur
- Signature d'un papier d'attestation de lecture des instructions COVID
- Consignes COVID présente sur le serveur COMMUN Gesip (répertoire : 16-COVID-19/Covid-19 reprise d'activités)

Communication auprès de personnes externes à Gesip pouvant venir sur site ou ayant contact avec un(des) collaborateur(s) Gesip

- Communication des consignes COVID aux sociétés pouvant recevoir un collaborateur Gesip dans leur locaux.
- Communication en amont de chaque visite d'un site Gesip des consignes COVID.

Une personne est désignée en charge des arrivées de visiteurs sur site, ce collaborateur Gesip est équipé de matériel de protection sanitaire (masques, gants, lingettes désinfectantes et/ou gel hydroalcoolique)

Il doit :

- Rappeler les règles sanitaires Gesip à tous les visiteurs :
 - o de manière orale pendant la prise de température,
 - o lors des rappels de sécurité sur site via des diapositives en salle
- Préconiser le lavage des mains à l'entrée sur site
- Prendre la température à chaque entrée sur site

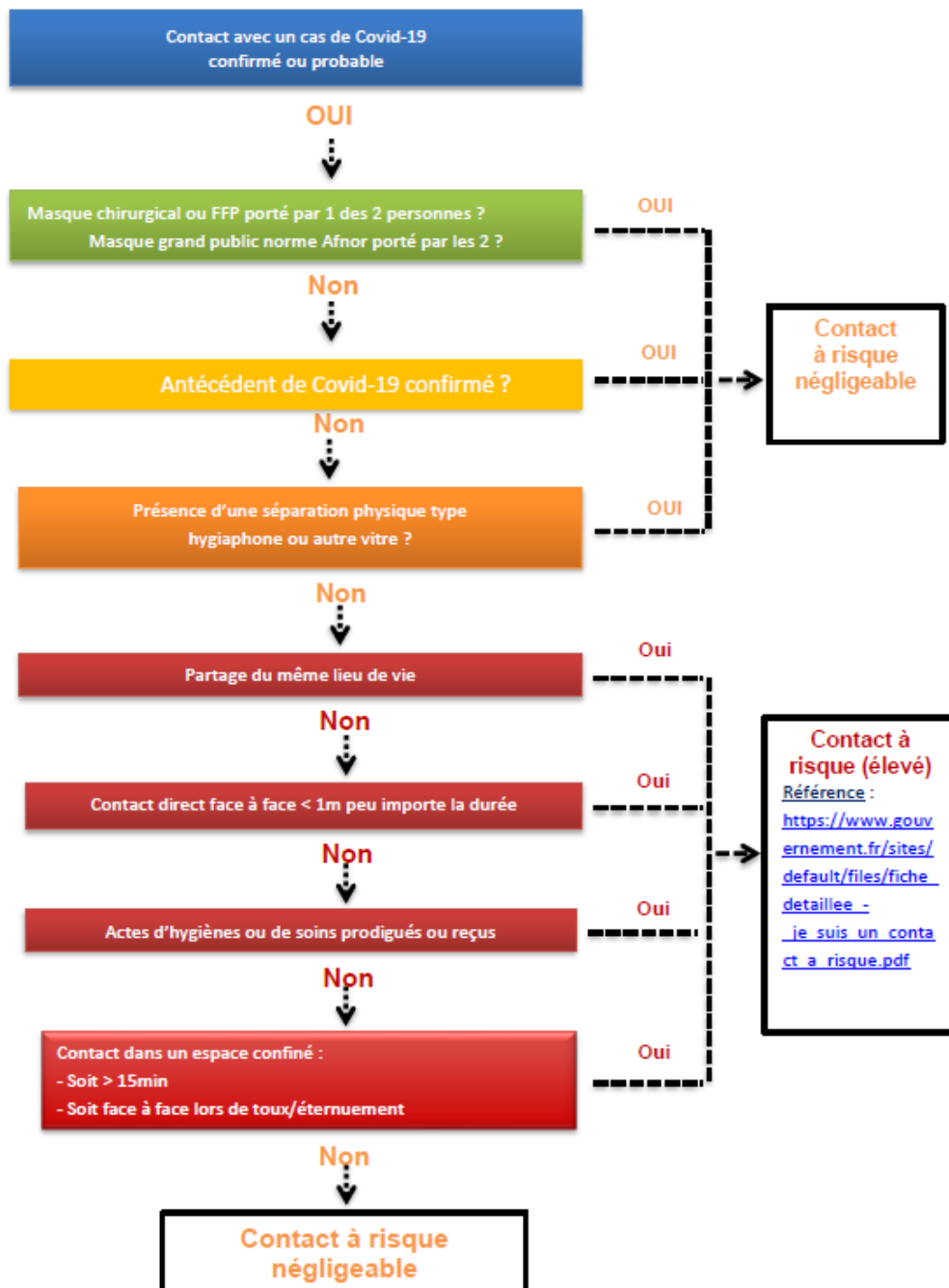
Communication en cas de présence d'une personne symptomatique

Le personnel Sauveteur Secouriste du Travail (SST) connaît la conduite à tenir pour porter secours à une personne atteinte de symptômes apparentés au COVID-19.

En cas de problèmes ou de presque accident relatif à la sécurité sanitaire, le personnel Gesip doit en être tenu informé. Il doit remplir une fiche d'alerte et la communiquer rapidement au référent COVID.

ANNEXE 22

Identification des cas contact et matrice de recensement



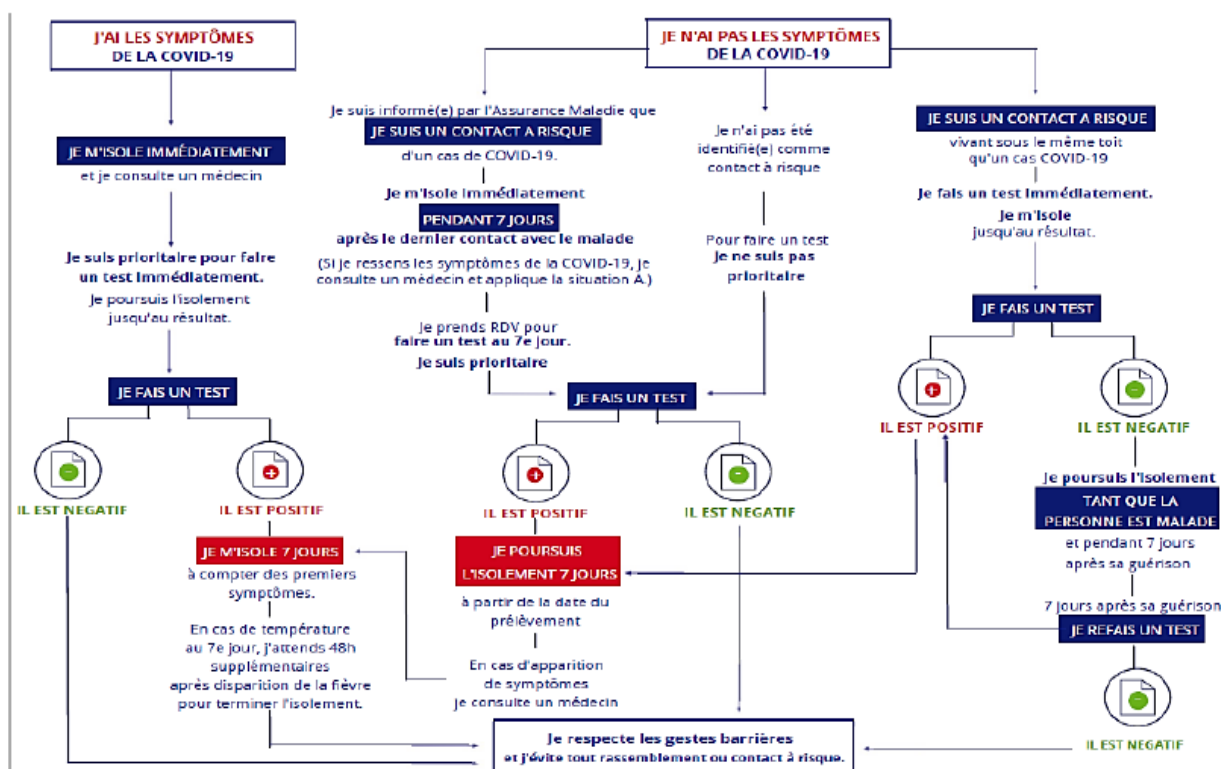
MATRICE DE RECENSEMENT DES PERSONNES "CONTACT A RISQUE" issue de la définition de Santé Publique France du 7 mai 2020											
											
Poste du cas confirmé:											
Entreprise et service du cas confirmé:											
Date du début des symptômes du cas confirmé :											
Période à risque (démarre 48H avant le début des symptômes et jusqu'à la date d'isolement du cas confirmé) :											
Identifier les salariés de l'entreprise, des entreprises intervenantes le public ayant partagé les mêmes lieux de travail ou espaces communs avec le cas confirmé et pendant la période à											
IDENTIFICATION DES CONTACTS				CONTACT A RISQUE NEGLIGEABLE		CONTACT A RISQUE					
				si une des cases ci-dessous est cochée le contact n'est pas "à risque"		si une des cases ci-dessous cochée le contact est "à risque" SAUF s'il a été considéré "à risque négligeable" précédemment					
Nom prénom + Entreprise	N° de téléphone	Date	Durée + fréquence du contact	Masque chirurgical ou FFP2 ou FFP3 porté par le cas OU le contact	Masque grand public norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET le contact	Cas COVID-19 déjà identifié, confirmé par RT-PCR ou sérologie	Hygiaphone ou autre séparation (vitre)	Partage du même lieu de vie	Contact direct en face à face <1 mètre peu importe la durée	Acte d'hygiène ou de soins prodigué ou reçu	Contact dans un espace confiné (bureau ou salle de réunion, salle de pause, véhicule personnel ...)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ZZZZZZZZZZZZZZZZZZ	04 00 00 00 00	01/06/2020	X mn X fois par jour								

ANNEXE 23 – Période d'isolement en fonction de la situation

Isolement : en priorité mettre le salarié en télétravail si le poste et l'état de santé du salarié le permettent.

Référence : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_quel_comportement_adopter_-_isolement_test_que_faire.pdf

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fiche_detaillee_-_jai_un_test_positif.pdf



Autre situation possible : Si un salarié est considéré « contact à risque élevé » d'une personne symptomatique, dont les résultats du test RT-PCR est en attente, il est fortement conseillé qu'il soit en isolement. En cas d'impossibilité de télétravail ou de refus de la part du médecin traitant de prescrire un arrêt de travail, une solution devra être trouvée au cas par cas avec l'employeur (isolement à domicile à la demande de l'employeur contre rémunération,...)

- Si le résultat de la personne symptomatique est négatif, je cesse l'isolement.
- Si le résultat est positif, je suis la procédure « je suis informé par l'assurance maladie »

Où se faire tester ? : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/se-faire-depister-lieux-et-conditions>